



L'emploi progresse plus vite que la population en âge de travailler

Auteur : David Broustet

Entre 2009 et 2014, le marché du travail calédonien a créé 3 000 emplois nets en moyenne chaque année, ce qui a permis d'absorber l'augmentation de la population en âge de travailler pendant la période. Le taux d'emploi de la Nouvelle-Calédonie progresse et traduit surtout une participation grandissante des femmes. Cependant leurs conditions de travail ainsi que celles des jeunes sont plus souvent précaires. En lien avec la hausse du niveau de formation, de plus en plus d'actifs occupés exercent des métiers qualifiés. Les déséquilibres entre provinces continuent de se résorber et la progression de l'emploi en Province Nord a été deux fois plus importante que sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. L'accès à l'emploi reste difficile pour les natifs, souvent moins qualifiés. En cinq ans, le taux d'emploi des kanak a néanmoins augmenté plus rapidement que celui des autres natifs, mais ils occupent plus fréquemment des emplois peu qualifiés. L'absence de diplôme qualifiant et l'éloignement du lieu de résidence par rapport aux bassins d'emploi demeurent les principaux facteurs d'exposition au chômage.

Au recensement de 2014, 111 000 personnes âgées de 15 à 64 ans occupent un emploi (*définition*) et 19 000 actifs en recherchent un (*Figure 1*). Parmi 182 000 individus en âge d'activité, 52 000 sont étudiants, retraités ou se sont retirés du marché de l'emploi : ils sont inactifs au sens du recensement (*définition*). Entre 2009 et 2014, le marché du travail s'est accru de 3 000 emplois nets chaque année. Cette progression est légèrement inférieure à celle observée au cours de la précédente période intercensitaire (+2,9 % par an contre +3,6 %) mais elle permet d'absorber l'augmentation de la population en âge de travailler (+1,9 % par an dans la même période). Le taux d'emploi (*définition*) s'est ainsi accru de trois points et atteint 61 % en 2014. Il s'établit à 65 % en Province

Sud, 52 % en Province Nord et 40 % dans les îles Loyauté. En Province Nord l'emploi a progressé de 6 % par an contre 3 % pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Le taux d'emploi s'est aussi accru deux fois plus rapidement que dans le reste de l'archipel. Toutefois, ce dynamisme de l'emploi est resté très localisé sur la côte Ouest de la Province Nord, particulièrement dans les communes de Voh, Koné, Pouembout et Koumac.

Le niveau calédonien du taux d'emploi converge progressivement vers celui observé en Métropole (64 %). Il est atypique parmi les États insulaires voisins et de l'outre-mer français (*Figure 2*). Ainsi, la part des personnes en emploi est supérieure de 13 points à celle observée en Polynésie française, de 17 points

à celle de La Réunion, de 18 points comparativement à Fidji et de 23 points par rapport au Vanuatu.

En contrepartie, environ 19 000 personnes se sont déclarées à la recherche d'un emploi au recensement de 2014. Le taux de chômage au sens du recensement (*définition*) s'est établi ainsi à 14,7 %, un niveau légèrement supérieur à 2009. Le niveau de chômage des femmes reste supérieur à celui des hommes (15,7 % contre 13,9 %) mais il diminue de 1 point depuis 2009 et converge de plus en plus vers ces derniers.

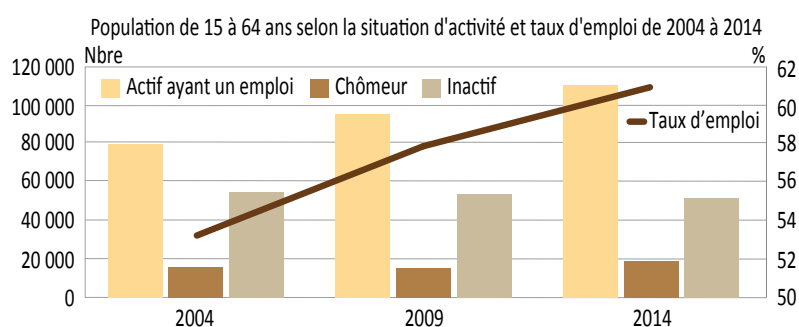
En 2014, le taux d'emploi féminin demeure inférieur de 10 points à celui des hommes mais il a progressé trois fois plus rapidement au cours des cinq dernières années (+5 points contre +2 points), contribuant pour 60 % à la croissance de l'emploi total (*Figure 3*). L'emploi féminin est favorisé par un niveau de qualification supérieur aux hommes et des créations d'emplois dans le secteur des services. Néanmoins, 17 % des femmes en âge de travailler se déclarent toujours inactives (20 % en 2009).

Les femmes se portent toujours plus massivement sur le marché du travail

Aujourd'hui, 45 % des emplois sont occupés par des femmes contre 43 % en 2009. Cette féminisation concerne l'ensemble des provinces et des communautés. Les femmes représentent ainsi désormais 47 % des personnes en emploi parmi les kanak (45 % en 2009) et 44 % parmi les autres communautés (42 % en 2009).

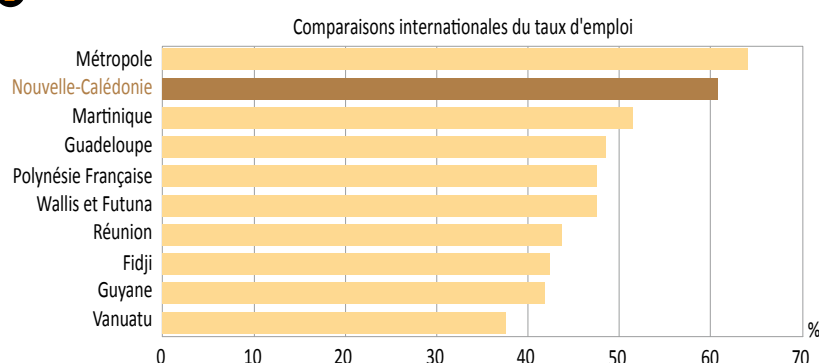
Malgré cette insertion croissante des femmes sur le marché du travail, elles n'occupent pas des emplois de niveau équivalent à ceux des hommes et sont peu présentes dans certains

1 Des créations d'emplois plus importantes que l'augmentation de la population des 15-64 ans



Source : Insee-Isee, recensements de la population

2 Le taux d'emploi calédonien très supérieur à celui des États insulaires voisins



Source : Services statistiques nationaux



Recensement de la population 2014 Nouvelle-Calédonie

secteurs d'activités. Elles restent majoritaires parmi les employés et les professions intermédiaires (respectivement 69 % et 52 % des emplois occupés), mais ne représentent que 28 % des artisans, commerçants ou chefs d'entreprise et 19 % des ouvriers. 41 % des cadres sont des femmes avec une meilleure représentation pour les professions d'enseignement, de l'information, des arts et des spectacles où la féminisation atteint 54 %, contre 20 % dans les postes d'ingénieurs et cadres techniques d'entreprise. Elles sont peu présentes dans l'industrie et la construction et occupent plus fréquemment des postes peu qualifiés du secteur tertiaire dans lequel 86 % des femmes travaillent.

La concentration des emplois féminins sur ces types de postes, mais aussi les contraintes familiales limitatives installent plus souvent les femmes dans un schéma professionnel précaire. Elles occupent ainsi plus souvent des emplois temporaires (intérim, stage, CDD) que les hommes (18 % contre 15 % des emplois occupés par des hommes). Les activités intermittentes ou saisonnières sont aussi majoritairement féminines, particulièrement pour des emplois peu qualifiés. Enfin, 13 % des femmes travaillent à temps partiel, soit une proportion deux fois supérieure à celle des hommes (6 %).

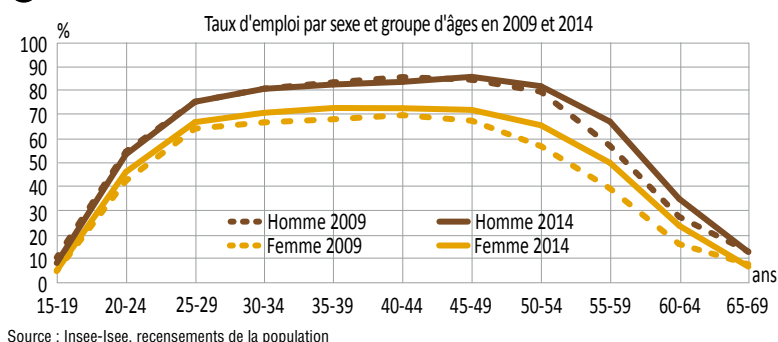
De même, les conditions d'emploi des jeunes sont moins favorables que celles des actifs ayant plus d'expérience : ils occupent plus souvent des emplois temporaires (CDD, intérim, stage) ou travaillent de manière intermittente ou saisonnière. Ils occupent également plus fréquemment des emplois à temps partiel.

À la fin de leur scolarité, 18 % des jeunes actifs de 25 à 29 ans déclarent rechercher un emploi. Cette proportion est supérieure à celle des actifs âgés de 35 à 39 ans (11 %) ou de 45 à 49 ans (8 %).

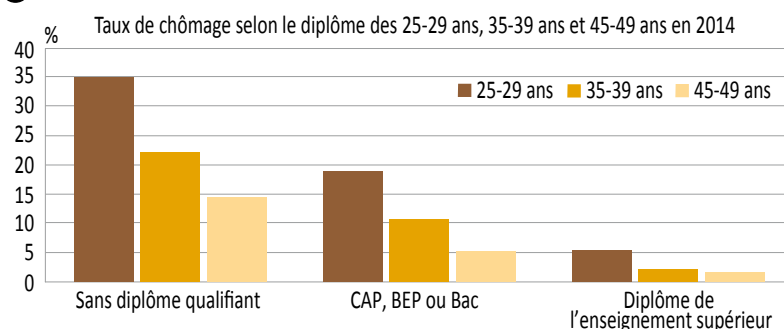
Le diplôme très déterminant dans l'insertion professionnelle des jeunes

L'obtention d'un diplôme et le niveau de celui-ci conditionne grandement l'insertion professionnelle des jeunes : en 2014, le taux d'emploi des jeunes âgés de 25 à 29 ans et diplômés de l'enseignement supérieur est de 92 % contre 73 % pour les diplômés du secondaire et 51 % pour ceux n'ayant aucun diplôme qualifiant. Les emplois peu qualifiés sont plus souvent précaires. C'est ainsi qu'en l'absence de diplôme qualifiant, 31 % des emplois occupés sont temporaires et 15 % sont à temps partiel, contre respectivement 21 % et 4 % des emplois occupés par les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. L'incidence du diplôme est moins forte au fil du temps. Ainsi, l'écart de taux de chômage entre

3 Le taux d'emploi des femmes progresse pour toutes les générations



4 Le diplôme plus déterminant pour les jeunes générations



les non-diplômés et les diplômés de l'enseignement supérieur passe de 30 points chez les 25-29 ans à 20 points parmi les 35-39 ans et 13 points pour les 45-49 ans (figure 4).

Sept emplois sur dix dans le tertiaire

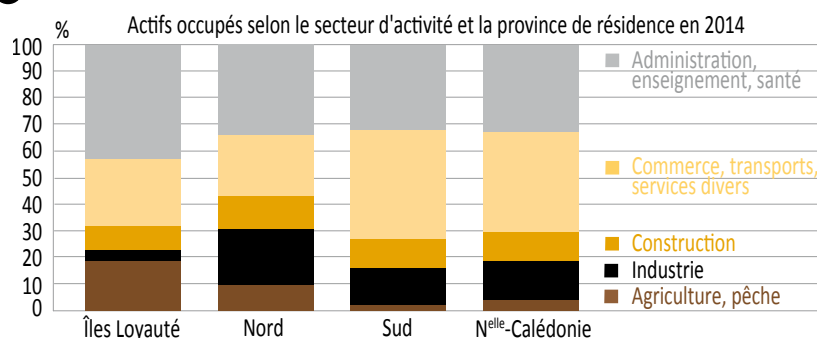
La structure de l'emploi (figure 5) en Nouvelle-Calédonie est proche de celle des pays développés, avec 70 % des actifs occupés dans le secteur tertiaire, répartis pour une moitié dans les services marchands (commerce, transport, services aux entreprises et particuliers) et l'autre moitié dans les services non marchands (administration, enseignement, santé). Avec la montée en charge des deux nouvelles usines métallurgiques, l'industrie regroupe aujourd'hui 15 % des emplois contre 12 % cinq ans auparavant. En Province Nord, le secteur industriel occupe 20 % des actifs, principalement dans l'extraction minière et la métallurgie. À l'inverse, le poids du secteur de la construction diminue

et représente 11 % des calédoniens en emploi en 2014 (13 % en 2009). Enfin, 4 % des actifs occupent un emploi dans le secteur de l'agriculture et de la pêche. Ces emplois sont plus fréquents dans les provinces Nord et îles Loyauté où respectivement 10 % et 20 % des actifs ont un emploi dans le secteur primaire.

Avec le développement des activités de commerce et services, les employés sont la catégorie socioprofessionnelle la plus importante qui concentre 30 % des actifs occupés, en légère augmentation par rapport à 2009. En lien avec la hausse du niveau de formation, les parts des cadres et des professions intermédiaires progressent aussi et représentent respectivement 10 % et 23 % des emplois. En 2014, un quart des actifs occupés sont ouvriers, en légère diminution depuis cinq ans.

Le secteur privé emploie ainsi trois actifs occupés sur quatre. Ses effectifs se sont accrus de 15 % en cinq ans tandis que ceux

5 Une économie majoritairement tertiaire



du secteur public ont progressé de 4 %. Le secteur public est un employeur majeur dans le Nord-Est de la Grande Terre et aux îles Loyauté où il emploie 37 % des actifs occupés, contre 25 % dans le reste de l'archipel. En Nouvelle-Calédonie, 83 % des personnes ayant un emploi sont salariées et 80 % d'entre elles bénéficient d'un contrat à durée indéterminée.

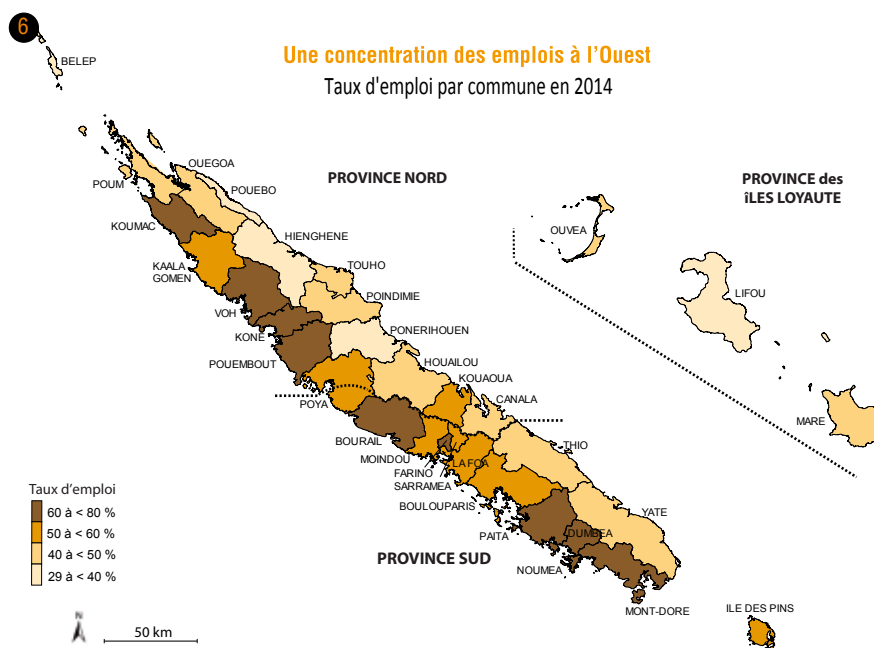
Des emplois concentrés dans le Grand Nouméa

En 2014, l'agglomération du Grand Nouméa regroupe 73 % des emplois de l'archipel et le taux d'emploi y atteint 66 %, soit un niveau comparable à la Métropole. La commune de Nouméa plus précisément est un pôle économique majeur où se concentrent 56 % des emplois du Pays. Les autres communes de l'agglomération complètent ce bassin d'activité important, et abritent 17 % des emplois en Nouvelle Calédonie. Elles conservent néanmoins un caractère plutôt résidentiel. En effet parmi les actifs occupés qui y résident, deux sur trois travaillent dans une autre commune, à Nouméa pour la plupart. Hors de l'agglomération, les communes de Koné, Koumac, Voh et Bourail sont des pôles d'emplois secondaires et concentrent 10 % des emplois calédoniens.

Sur la côte Ouest de la Nouvelle-Calédonie, où l'activité économique est particulièrement dynamique (figure 6), le taux d'emploi s'établit à 65 % avec des niveaux supérieurs dans les communes de Voh, Koné, Pouembout, Koumac et Nouméa. Sur la côte Est et les îles Loyauté, le taux d'emploi augmente sur la période pour atteindre 40 % en 2014. Il reste faible néanmoins, particulièrement à Hienghène, Pouébo et Ponérihouen, où seulement trois personnes sur dix en âge de travailler ont effectivement un emploi.

La moindre qualification des natifs reste un obstacle dans l'accès à l'emploi

En 2014, les natifs de Nouvelle-Calédonie représentent 72 % de la population en âge de travailler mais 65 % de la population ayant un emploi. Le taux d'emploi des non-natifs (76 %) est en effet plus important que celui des natifs (55 %) (figure 7). En effet, les non-natifs en emploi ont un niveau de qualification supérieur à celui des natifs avec 49 % de diplômés du supérieur contre 15 % pour les natifs. Par ailleurs le déficit de natifs accédant aux formations supérieures ne se réduit pas parmi les jeunes générations : 56 % des non-natifs âgés de 25 à 34 ans ont un diplôme du supérieur contre 21 % des natifs. Le marché de l'emploi calédonien reste ainsi confronté à une inadéquation des niveaux de qualifications eu égard à ceux des emplois

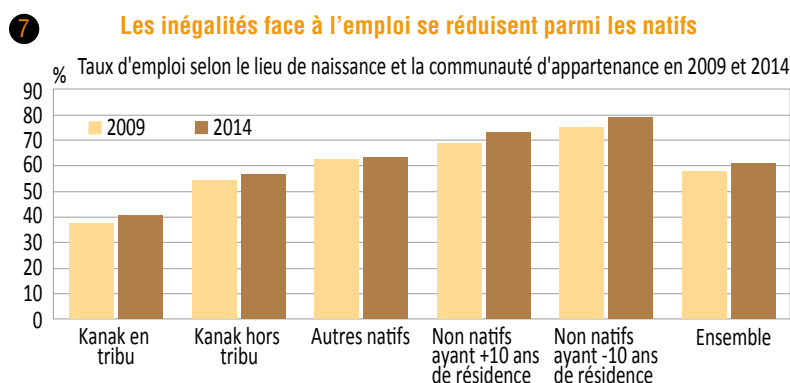


offerts en raison de filières de formations encore restreintes en interne. En 2014, les actifs occupés nés hors de Nouvelle-Calédonie représentent 67 % des cadres, 54 % des artisans, commerçants et chefs d'entreprise et 45 % des professions intermédiaires. À l'inverse, les natifs sont plus présents parmi les employés (74 %) et les ouvriers (81 %). Ces proportions sont quasi identiques parmi les jeunes générations.

Ces écarts par lieu de naissance se retrouvent également par communauté. En 2014, le taux d'emploi atteint 49 % dans la communauté kanak et 71 % pour les autres populations. Au sein même des communautés, il existe de profondes disparités. En tribu, où résident la moitié des kanak en âge de travailler, le niveau d'emploi est plus faible que celui des kanak vivant ailleurs sur le territoire (41 % contre 57 %). L'offre d'emploi y est plus faible, l'éloignement des bassins d'emploi plus important et les difficultés d'accès aux transports plus nombreuses. Cependant, la mesure de l'emploi ne prend pas en compte les activités annexes informelles telles que l'agriculture, la pêche ou la chasse. La quasi-totalité des

autres communautés réside hors tribu et ne rencontre pas les mêmes difficultés d'accès à l'emploi. Cependant dans l'ensemble des autres communautés, le taux d'emploi des natifs n'excède pas les 63 %.

Au cours des cinq dernières années, le taux d'emploi de la communauté kanak a progressé cinq fois plus rapidement que celui des autres natifs (+3 points contre +1 point). Hors tribu en particulier, l'écart de taux d'emploi entre les kanak et les autres natifs s'est ainsi réduit de 2 points (7 points en 2014 contre 9 points d'écart en 2009), favorisé par une hausse plus importante de la qualification des actifs. En effet, parmi les natifs, la part des actifs occupés non diplômés a diminué deux fois plus rapidement dans la communauté kanak et l'absence de diplôme concerne désormais un actif occupé sur cinq dans la communauté (contre un sur quatre en 2009). Cependant, ils occupent le plus souvent des emplois peu qualifiés, 77 % des travailleurs qui vivent hors tribu sont ouvriers ou employés, contre 58 % pour les autres natifs, en raison de niveaux de diplômes moins élevés. En effet, 9 % des kanak en emploi sont diplômés du supérieur





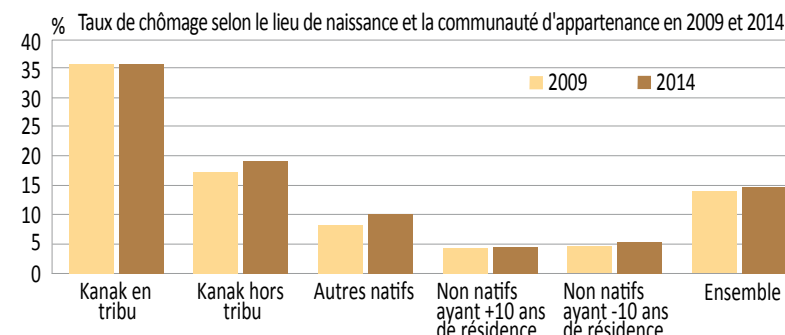
Recensement de la population 2014 Nouvelle-Calédonie

contre 23 % pour les autres natifs de Nouvelle-Calédonie. À l'inverse, seuls 3 % sont cadres et 16 % exercent une profession intermédiaire contre respectivement 7 % et 24 % pour les autres natifs.

Le taux de chômage des natifs s'élève à 19 % en 2014, un niveau quatre fois supérieur à celui des personnes nées hors de Nouvelle-Calédonie. Il atteint 27 % pour les kanak contre 10 % pour les autres natifs. L'absence de qualification et l'éloignement de l'habitat demeurent les principaux facteurs d'exposition au chômage (figure 8).

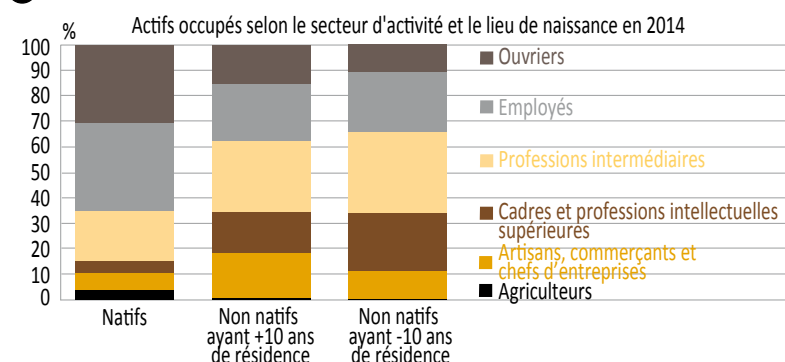
Le recensement de 2014 permet d'estimer à 89 % la part des travailleurs (natifs et non natifs) ayant plus de cinq ans de résidence (88 % en 2009) et à 85 % ceux ayant plus de dix ans de résidence en Nouvelle-Calédonie (84 % en 2009). Ainsi, environ 17 000 emplois sont occupés par des non natifs ayant moins de dix ans de résidence. Ces actifs ont un niveau de diplôme plus élevé que la moyenne : 58 % sont diplômés du supérieur contre 27 % pour l'ensemble des actifs en emploi. Ils sont surreprésentés parmi les cadres et les professions intermédiaires (figure 9). Les principaux métiers exercés par ces actifs sont ceux de professeur, militaire, professionnel de santé, ingénieur, artisan, chef d'entreprise.

8 La communauté kanak plus exposée au chômage



Source : Insee-Isee, recensements de la population

9 Plus de cadres et de professions intermédiaires parmi les non-natifs



Source : Insee-Isee, recensement de la population 2014

Définitions

La **population active ayant un emploi** comprend les personnes âgées de 15 à 64 ans qui déclarent exercer une profession salariée ou non (même à temps partiel), aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération) ou être apprenti ou stagiaire rémunéré. Les chômeurs (au sens du recensement) sont les personnes ayant déclaré explicitement faire des démarches pour trouver du travail, qu'elles soient inscrites ou non à un organisme de recherche d'emploi. La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs.

La **population inactive** regroupe les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage ; elle comprend les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés, les retraités, les personnes au foyer et les personnes en incapacité de travailler.

Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population totale correspondante.

Le **taux de chômage** est la part des chômeurs dans la population active. Dans cette étude, est considéré comme chômeur tout individu se déclarant à la recherche d'un emploi, même si il n'est pas inscrit auprès des pôles ou des agences officielles. La mesure du chômage au sens du recensement de la population est purement déclarative, et ne permet pas d'évaluer ou d'en déduire une approche du chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT).

Bibliographie

Broustet D., Rivoilan P., "Une démographie toujours dynamique", Synthèse n°35, Isee, novembre 2015.
Rivoilan P., Broustet D., "Vingt ans de mutation de l'emploi", Synthèse n°22, Isee, novembre 2011.
Royer J.-F., "Les flux migratoires externes de la Nouvelle-Calédonie de 1989 à 2009", Document de travail n°F1103, Insee, février 2011.
Dumas O., "Activité en Nouvelle-Calédonie RP 1989", Notes et documents n°59, Isee, novembre 1990.

Synthèse N° 37
Édition Juillet 2016

Directrice de la publication
Véronique Daudin

Responsable publication
Solenn Araïc

Conception et réalisation
Méryle Guiseppi

ISEE
BP 823 - 98845 Nouméa
Nouvelle-Calédonie
(687) 27 54 81
isee@isee.nc
www.isee.nc